



FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.



Nous vous prions de trouver ci-dessous le descriptif de votre plan d'action contribuant à une meilleure Qualité de l'Air Intérieur dans les établissements.

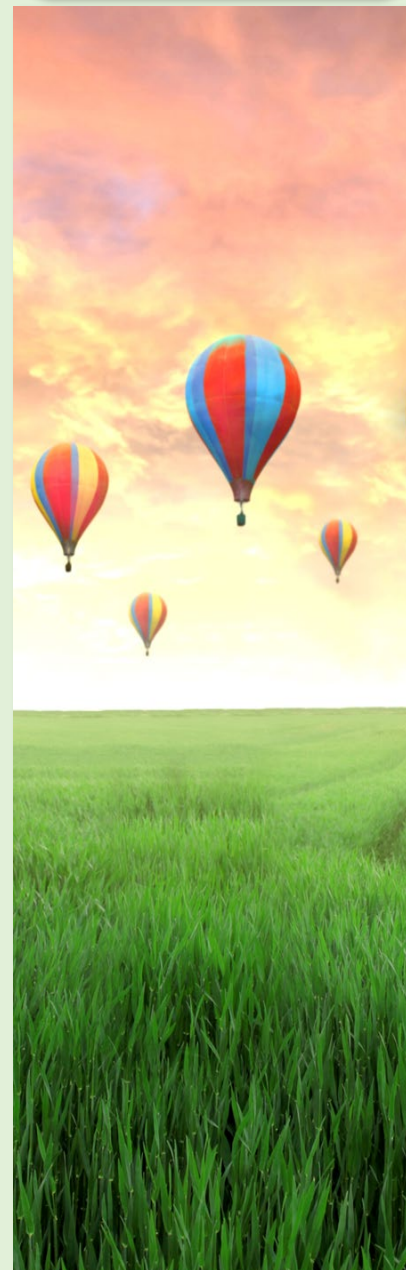
CONTEXTE :

Eviter certains comportements ou éviter certains phénomènes à l'intérieur d'un établissement ou à l'intérieur d'une pièce de vie accueillant des enfants est très important pour améliorer la Qualité de l'Air Intérieur pour le bien-être de ceux-ci.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ✎ Travaux extérieurs :
En cas de zones de chantier à l'extérieur du bâtiment, restez vigilant sur un transfert éventuel de leurs émanations via les ouvrants et/ou entrées d'air. Les recommandations ci-après visent principalement les travaux relatifs aux espaces fréquentés, cependant, elles peuvent également être appliquées lors de la rénovation des locaux techniques.
- ✎ Avant les travaux :
Planifier les tâches émissives pendant les périodes inoccupées de l'établissement en prévoyant un délai entre la fin des travaux et la réintégration des élèves. Dans la planification du chantier, prévoir un temps de aération suffisant et nécessaire à la fin de celui-ci.
- ✎ Pendant les travaux :
 - Veiller à l'application des précautions visées ci-dessus,
 - Privilégier des matériaux de qualité écologique et étiquetés A+,
 - Augmenter les fréquences de ménage pendant la période de travaux (privilégier un nettoyage humide), notamment lors d'opérations générant de l'empoussièrement .

PROTOCOLE TRAVAUX



UNE
DOCUMENTATION
DU CABINET
TRANSITIA

FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

PROTOCOLE TRAVAUX

Après les travaux :

- Changer les filtres des systèmes de ventilation s'il y en a ,
 - Faire nettoyer les grilles d'aération / bouches de ventilation ,
 - Faire réaliser un nettoyage humide en profondeur (murs, sols, mobiliers) des locaux.
-
- Prévoir un temps d'occupation des espaces rénovés, a minima pendant 1 semaine (idéalement 4 semaines durant les grandes vacances), avec d'importantes phases d'aération,
 - En cas d'exécution des travaux par un prestataire, prévoir des spécifications de Q.A.I dans le contrat de prestation, de type utilisation de produits peu émissifs, confinement de la zone de travaux, aération pendant les phases émissives,
 - En cas d'exécution des travaux par un prestataire, prévoir dans les spécifications de Q .A.I que des contrôles de conformité peuvent être opérés par les services de la ville pendant les travaux.

CONSEILS

- Bannir les revêtements textiles tels que moquettes, tapis et ce notamment à proximité des points d'eau (risque de développement de moisissures),
- Privilégier les produits (ameublements de maison, peintures, colles) écolabellisés (Ecolabel Européen, NF environnement, Ange Bleu) puis, aérer après la pose.

Consultez les labels matériaux :

<https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/labels-materiaux.html?IDC=5932#>

PLUS D'INFOS

- <https://www.atmo-bfc.org/qui-sommes-nous/actualites/pas-de-travaux-pour-les-futures-mamans?fbclid=IwAR2dXP9D7%20-a4CrtM5ZV6gcPrSLwvEmA0YGBaGclu8HPMgONTmt-R-A6XIDA>